

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 63

présenté par

Mme Louwagie, M. Vincendet, Mme Bonnivard, Mme Gruet, Mme Anthoine, M. Nury, M. Ray,
M. Thiériot, M. Brigand, M. Rolland et M. Forissier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE ARTICLE 12 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.